

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

**ARRÊTE N°22/117 INTERDISANT
PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT**

Rue Gaston de Foix (RD 624)

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **TELECOM 31**, domiciliée Route de Seysses, 31100 **TOULOUSE**, en date du 22 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux le raccordement à la fibre optique, *au 31 rue Gaston de Foix (RD 624)*, à 09270 **MAZERES**, *le mardi 11 octobre 2022* ;

ARRETE

Article 1 : La circulation se fera par basculement sur chaussée opposée et sera alternée manuellement au *31 rue Gaston de Foix (RD 624)*, comme précisé sur le plan joint, *le mardi 11 octobre de 8h à 12h* ;

Article 2 : La circulation par basculement sera mise en place par MOKADEM FIBRE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 29 septembre 2022.

Le Maire

Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
mairie.mazeret@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/117



